

Un élève perturbateur

Le collège se situe dans le secteur est de la banlieue d'une grande préfecture. Cet établissement compte 570 élèves, répartis entre des classes de collège et de SEGPA. Ce collège inscrit dans un réseau d'éducation prioritaire (REP), est également répertorié parmi les établissements du plan violence depuis 1998. A ce titre, différents partenariats ont été instaurés avec la police, la justice, la ville, le quartier ... En terme d'encadrement, outre le principal et son adjoint, sont présents deux CPE, sept surveillants, sept assistants scolaire, un appelé du contingent, deux infirmières à mi-temps et une assistante sociale.

Mourad né en 1985, est inscrit en classe de quatrième durant l'année scolaire 1999 - 2000. Les années précédentes :

- 6ème, pas de travail redoublement dans un autre établissement avec internat ;
- retour au collège en 5ème, travail irrégulier proposition de redoublement au conseil de classe du troisième trimestre ;
- passage en quatrième sur demande de la famille.

Mourad fréquente le collège de façon épisodique. Des contacts réguliers avec la famille permettent son retour en établissement après chaque absence. Malgré tout, son absentéisme ne cesse de croître. Ce jeune est diabétique depuis sa naissance et est suivi de près par les adultes du collège.

Dans sa classe et plus précisément dans les groupes de SVT et Physique Chimie, il côtoie d'autres élèves qui habitent le même quartier que lui. Ces élèves ont un manque d'intérêt pour les études. C'est d'ailleurs durant ces cours en groupe que les premiers incidents surviennent, au mois d'octobre. Les perturbations sont nombreuses en cours ; face aux remarques des professeurs, une certaine agressivité apparaît. Des rapports d'incidents se multiplient. Le chef d'établissement et un CPE reçoivent l'élève et ses parents afin de signifier à Mourad une sévère mise en garde pour son travail et son comportement. Mourad se calme quelques temps puis recommence ses provocations.

Suite à une grave altercation avec un professeur, une exclusion temporaire est prononcée à son égard. Au cours du second trimestre, l'attitude de Mourad n'évolue guère, allant de l'agressivité vis-à-vis des adultes à une exigence d'attention accrue de leur part.

Cette situation mobilise différents corps : la direction, les CPE, l'infirmière, l'assistante sociale, les professeurs de sa classe. Ces derniers demandent très ouvertement l'exclusion définitive de Mourad du collège afin de permettre aux autres élèves de la classe de travailler.

Les résultats scolaires de Mourad au second trimestre sont catastrophiques et son orientation semble gravement compromise. Après son conseil de classe du mois de mars, Mourad fugue de chez lui et revient au collège en refusant de donner des explications après les vacances de printemps.